

Lettre ouverte de Stéphane HATOT aux force-athlétistes et aux culturistes.

Cher(e)s ami(e)s,

Comme vous le savez certainement, nous avons créé le 17 janvier 2015 la Fédération Française de Force Athlétique, Culturisme et Disciplines Associées (FFACDA). Cette fédération a pour but de gérer la force athlétique, éventuellement le culturisme, et les disciplines que nous pourrions fédérer après la disparition inéluctable de notre fédération actuelle la FFHMFAC.

Alors, après quinze ans de vie commune au sein d'une fédération que nous avons créée ensemble, quelle mouche nous a piqués pour que nous en arrivions à un tel changement de cap ?

Je vais vous exposer comment et pourquoi nous en sommes arrivés là et quelles perspectives s'offrent à nos disciplines.

La disparition programmée de la FFHMFAC est le résultat d'une injonction de faire de la part de la fédération internationale d'haltérophilie (IWF).

Les statuts de cette dernière ont été modifiés en 2009 et l'article 15.1 précise que « l'affiliation à l'IWF est ouverte uniquement aux fédérations nationales contrôlant la discipline de l'haltérophilie. La combinaison de l'haltérophilie avec d'autres disciplines ayant leur propre fédération internationale n'est pas autorisée ». A l'époque, cet article n'a jamais été appliqué et les 3 disciplines que sont l'haltérophilie, la force athlétique et le culturisme ont continué à vivre ensemble au sein de la FFHMFAC.

Puis, en 2012, les statuts de l'IWF ont, à nouveau, été précisés sur ce point et l'article 3.1.3 prévoit qu'« en l'absence d'une autorisation expresse du comité exécutif, la combinaison de l'haltérophilie avec d'autres disciplines ayant leur propre fédération internationale n'est pas autorisée ».

De ce fait la FFHMFAC était en violation avec les statuts de l'IWF. Elle a donc demandé une dérogation, comme le prévoit les statuts, en démontrant la pertinence et l'intérêt pour les trois disciplines de continuer à rester ensemble, comme elles le font depuis de nombreuses années.

Cette demande de dérogation a été envoyée le 31 octobre 2015 et le 06 novembre 2015, le comité exécutif de l'IWF l'a refusée, sans motifs précis, et a ajouté que la FFHMFAC « devait se séparer des autres disciplines que l'haltérophilie en établissant une nouvelle fédération d'ici au 31 décembre 2015 ».

Suite à cette décision les dirigeants de la FFHMFAC ont consulté le Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) le 12 décembre 2015 pour connaître les alternatives qui se présentaient à la FFHMFAC, après le rejet de la demande de dérogation et l'injonction qui lui est faite de se séparer des

disciplines autres que l'haltérophilie. La réponse du CDES nous est parvenue le 16 janvier 2015. Cette étude peut être résumée à travers les 3 points qui suivent :

- Il serait très périlleux de ne pas respecter les statuts de l'IWF car les sanctions possibles peuvent aller jusqu'à une radiation de la fédération française de l'IWF et une interdiction de participer aux Jeux Olympiques de Rio en 2016.

- Il serait aussi très hasardeux d'utiliser la voie judiciaire car le Tribunal Arbitral du Sport n'a pas une compétence générale de droit commun et une saisie d'un tribunal civil suisse (l'IWF a son siège à Lausanne) apparaît comme très hypothétique, quant aux résultats, et potentiellement onéreux.

- La solution la moins préjudiciable pour l'haltérophilie française serait donc de se séparer des autres disciplines par apport partiel d'actif de la FFHMFAC (qui se transformerait en fédération seulement haltérophile) au profit d'une ou deux autres fédérations en charge de la force athlétique et du culturisme.

C'est donc la voie qu'a suivie le comité directeur de la FFHMFAC dans sa réunion du 18 janvier 2015. Il prévoit de transformer les statuts de la FFHMFAC en Fédération Française d'Haltérophilie, Musculation (FFHM) et de laisser les deux autres disciplines créer une ou deux autres fédérations.

Alors, lorsque le président actuel de la FFHMFAC, Marc Andrieux, en parlant de la force athlétique dans son courrier du 16 février 2015, écrit « je ne peux que regretter le souhait exprimé par les représentants de la force athlétique de se séparer alors même que nous travaillions sur des solutions qui auraient permis de garder l'unité tout en respectant les règlements de l'IWF afin de préserver cette belle discipline », il cherche à sauver la face en faisant fi de ces conclusions et surtout des débats qui ont eu lieu précédemment.

Quelles étaient ces soi-disant solutions ? Il nous a été présenté, dans des réunions précédentes, des schémas inacceptables pour la force athlétique comme pour le culturisme. En effet il était question de créer des structures tierces sous formes d'associations pseudo-indépendantes à l'intérieur de la fédération d'haltérophilie. En réalité il s'agissait de mettre de côté la force athlétique et le culturisme, tout en continuant de comptabiliser et d'encaisser leur licences mais en ne leur laissant qu'une ou deux places au sein du comité directeur pour ne plus qu'ils influent sur la gestion de la FFHMFAC. Cette proposition m'a outré, je l'ai qualifiée de ghettoïsation de la force athlétique et du culturisme car cela devenait un simulacre de démocratie et, en plus, ne répondait pas aux exigences de l'IWF. J'ai donc été amené à proposer, très rapidement, la séparation des disciplines et c'est la raison pour laquelle, sans connaître les conclusions du CDES, j'ai initié la réunion du 17 janvier 2015 qui a abouti à la création de la FFFACDA ; les conclusions du CDES n'ayant fait que me conforter dans mon analyse et ma démarche.

La création de la FFFACDA a été mûrement réfléchi et elle n'est pas le fruit d'une discussion de bistrot ou d'un pari de soirée arrosée. Un débat s'est engagé le 17 janvier 2015 durant lequel nous avons mesuré les avantages et les inconvénients d'une telle décision. Certains ont abordé la question des subventions du Ministère chargé des Sports et du devenir du Statut de Haut Niveau.

Au fil du temps, les subventions se sont réduites comme peau de chagrin pour la force athlétique. En 2014, nous avons encore 70.000 euros de subventions pour les équipes de France. En 2015 nous sommes tombés à 32.000 euros et il n'y aura plus rien en 2016. Tout ceci, bien sûr, n'a rien à voir

avec la séparation actuelle puisque le Ministère chargé des Sports n'était pas au courant. Pour le Haut Niveau (la force athlétique a obtenu ce statut en 2005), nous avons des risques de le perdre et là encore indépendamment de la situation de séparation. Nous sommes victimes des restrictions budgétaires ordonnées par le Ministère des Finances et qui touchent le Ministère chargé des Sports ; dans ce schéma ce sont les disciplines non olympiques qui sont les premières à trinquer.

Il est donc évident que nous n'avons absolument rien à perdre surtout que la force athlétique, forte de ses 15.000 licences a toujours plus rapporté qu'elle n'a coûté à la FFHMFAC. J'ai même affirmé que la séparation nous profitera. Non seulement nous serons libérés du joug des haltérophiles, mais nous pourrions négocier nous-même la convention d'objectifs (subventions) avec le Ministère chargé des Sports et nous plaiderons notre cause sans passer par des intermédiaires pas toujours enclin à développer la force athlétique. Partant de rien, si nous avons la délégation, nous aurons au moins quelque chose !!

J'ai été élu à la présidence de la FFFACDA mais je ne me suis pas autoproclamé président comme j'ai pu le lire dans la feuille de chou n°13. J'ai été élu par mes pairs. A cette réunion étaient présents 21 personnes, 19 force-athlétistes et 2 culturistes. Les 19 force-athlétistes sont vos représentants nationaux, élus au comité directeur de la FFHMFAC, membres du Groupe de Travail Sportif de la Force Athlétique et du Développé Couché et membres de la commission des Masters. Pour les culturistes, c'est la vice-présidente de la FFHMFAC, élue du culturisme et son mari, arbitre international qui étaient présents ; tous deux au sein du culturisme depuis plus de 20 ans. Donc il n'y a point d'auto proclamation mais de la démocratie indirecte, du suffrage universel indirect, où des élus élisent leur représentant ; n'en déplaise à la cigogne de mauvais augure.

Enfin, j'ai proposé ma candidature, compte tenu de mon expérience de gestionnaire, je suis chef d'entreprises depuis plus de 10 ans, mais aussi de mon expérience dans la gestion des activités sportives. Je rappelle que j'ai été président de la Commission Sportive Nationale de Force Athlétique pendant 8 ans mais aussi que je suis trésorier de l'actuel FFHMFAC depuis 2005 et que la bonne santé financière de cette fédération est loin de m'être étrangère.

Ces précisions étant faites on peut aussi s'interroger sur les motivations de l'IWF à vouloir éclater la FFHMFAC ?

Il ne faut pas s'y tromper, elles sont beaucoup plus politiques que sportives. L'IWF, certainement épaulée par quelques revanchards français qui ont perdu les élections au sein de la FFHMFAC en 2013, voit d'un très mauvais œil le développement de la force athlétique au sein de la FFHMFAC. Pour mémoire, n'oubliez pas que compte tenu du schisme que connaît l'haltérophilie, c'est le candidat soutenu par la force athlétique, Marc Andrieux, qui a été élu en 2013. Cela a fortement déplu à l'IWF qui a donc pris cette mesure radicale, contre la France, alors qu'elle l'applique avec parcimonie dans d'autres pays et selon son bon vouloir ; certains pays ayant même obtenu la dérogation que souhaitait la FFHMFAC.

Doit-on lui en vouloir ? Je ne crois pas !! Je reste persuadé qu'à terme la force athlétique et l'haltérophilie auraient fini par se séparer. Je suis convaincu que les fédérations multisport (c'est-à-dire qui adhèrent à plusieurs fédérations internationales) ne peuvent fonctionner et être pérennes que si un des sports domine excessivement, par son nombre de licences, les autres sports. Il est vrai que les plus faibles ont toujours besoin de la protection des plus forts ! Dès qu'une discipline

mineure prend de l'ampleur cela attire inéluctablement les envies d'indépendance des uns et la peur de perdre le pouvoir pour les autres. Alors l'injonction de l'IWF n'a fait qu'anticiper une situation que nous aurions connue dans quelques années au fur et à mesure de la montée en puissance de la force athlétique qui représentait la saison dernière, à elle seule, 30% des licences.

Alors dans ce schéma quelle sont les perspectives pour la force athlétique et le culturisme ?

Tout d'abord je voudrais commencer par le cas du culturisme. La vice-présidente FFHMFAC élue du culturisme et moi-même avons estimé qu'il serait souhaitable, comme le souligne d'ailleurs l'étude du CDES, pour nos deux disciplines de rester ensemble et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé la création de la FFFACDA.

Cependant, cela reste une proposition et comme je l'ai écrit au président, Marc Andrieux, il ne s'agit pas d'une OPA de la force athlétique sur le culturisme. Il n'y a aucune obligation pour les culturistes de rejoindre les force-athlétistes. Chaque club s'autodéterminera en son âme et conscience et si les culturistes préfèrent créer leur propre fédération, c'est leur droit le plus strict. Cependant je pense qu'une fédération de culturisme à 2.565 licenciés et qui de surcroît à un rayonnement national, n'est pas viable, alors, qu'une structure à 18.343 licenciés (15.778 force-athlétistes et 2.565 culturistes sur la base des statistiques 2013-2014) l'est beaucoup plus et le projet de budget que j'ai établi le démontre aisément. De plus il est utopique de penser que le Ministère chargé des Sports éclatera la délégation actuelle de la FFHMFAC entre trois fédérations distinctes.

Bien sûr, dans ce schéma la force athlétique va dominer excessivement de par son nombre de licences, mais les statuts et le règlement intérieur de la FFFACDA laisseront une grande autonomie de gestion aux commissions sportives, bien plus grande qu'aujourd'hui au sein de la FFHMFAC. Cependant il ne faut pas se méprendre, les dérapages financiers étant très rapides et difficilement rattrapables, il n'y aura pas d'autonomie financière.

Pour ce faire je rencontrerai nos amis culturistes lors des prochains championnats de France à Lormont, fin mai, je leur exposerai les grandes lignes du fonctionnement de la FFFACDA et je répondrai à leurs interrogations.

Pour le moment la FFFACDA est en sommeil mais prête à être activée dès qu'il le faudra. Dans son injonction, l'IWF, exige que les statuts de la FFHMFAC soient transformés en statuts de la FFHM avant le 31 décembre 2015 et surtout que les élections du nouveau comité directeur de cette structure soient effectives à la même date. La rédaction des statuts ne devrait pas poser de problème car on peut imaginer que les haltérophiles, débarrassés des forces-athlétistes et des culturistes, arriveront, entre eux, à trouver un consensus. De plus, cette modification des statuts est une obligation pour être en conformité avec les statuts de l'IWF. Par contre l'organisation des élections avant le 31 décembre 2015 est une demande illégitime de l'IWF qui ne s'appuie pas sur les statuts. Dans ce schéma les dirigeants outrepassent leurs droits et s'ingèrent de manière illégale dans le fonctionnement de la fédération française. Cette demande est complètement inepte et, si nous obéissions, il faudrait organiser pas moins de 5 assemblées générales en un peu plus d'un an :

- 2 assemblées générales extraordinaires en octobre 2015 pour réformer les statuts (la première n'atteignant certainement pas le quorum) ;

- 1 assemblée générale électorale en novembre ou décembre 2015 pour élire le comité directeur de la FFHM ;
- 1 assemblée générale ordinaire en mars 2016 pour approuver les comptes ;
- 1 assemblée générale électorale fin 2016 pour répondre à la réglementation française.

Pour tuer la démocratie et dégouter les clubs, il n'y a pas mieux.

Le Président, Marc Andrieux, semble déterminé à ne pas céder au dictat de l'IWF. Rendons hommage à sa détermination et soutenons le dans ce choix car, il a été élu pour 4 ans et il entend bien finir son mandat ; ce qui me paraît légitime. Aucune personne morale, toute fédération internationale qu'elle soit, ne peut obliger une fédération nationale à organiser des élections selon son bon vouloir.

Donc dans cette hypothèse, le calendrier serait le suivant :

- la saison sportive qui s'achève et la prochaine, la saison 2015-2016, seront sous l'égide de la FFHMFAC. Donc rien ne change pour les clubs qui continueront à s'affilier à la FFHMFAC pour pratiquer les trois disciplines et toutes les licences compétition et loisirs seront délivrés par cette même fédération ;
- Il y aura une (mais comme dit plus haut certainement deux) assemblée générale extraordinaire en octobre 2015 pour transformer les statuts de la FFHMFAC en FFHM. Cependant ils ne prendront effet qu'au 01^{er} septembre 2016 ;
- En mars 2016 il y aura la dernière assemblée générale ordinaire de la FFHMFAC ;
- Au 1^{er} septembre 2016 les disciplines se sépareront officiellement et chacune gèrera ses propres licences ;
- enfin au dernier trimestre 2016 on peut espérer que les deux ou trois fédérations nouvelles s'entendront pour organiser le même jour leur assemblée générale électorale ceci afin de ne pas pénaliser les clubs qui s'affilieraient à plusieurs d'entre elles.

Pour ce qui est de la FFFACDA, nous ouvrirons les adhésions clubs (mais nous ne délivrerons pas de licences) à partir du 01^{er} septembre 2015 pour une somme modique de 10 euros. Cela permettra à tous les clubs qui auront adhéré à la FFFACDA entre le 01^{er} septembre 2015 et le 31 août 2016 de participer aux élections du comité directeur de la FFFACDA sur la base « 1 club = 1 voix », à condition, bien sûr, d'avoir adhéré à nouveau à cette même fédération à partir du 01^{er} septembre 2016 et, cette fois si, pour une somme qui sera déterminée ultérieurement. Je tiens à préciser que la démocratie totale, telle que nous l'avons toujours défendue et qui consiste en « 1 licence = 1 voix », ne sera mise en place que pour les élections de 2020 car il est difficile de faire autrement dans un contexte de création pure et dure d'une fédération.

Où sera située la FFFACDA ?

Elle a son siège social à Paris à côté de la gare de l'Est, mais administrativement nous avons prévu de mutualiser tout ce qui est mutualisable avec la future FFHM. En effet la séparation juridique

n'implique pas la séparation administrative et si nous voulons garder le siège social à Champigny sur Marne et pérenniser tous les emplois de droit privé il est de notre devoir de nous entendre entre les 2 voire les 3 futures fédérations. Même si les négociations n'ont pas commencé, dans ce domaine, c'est la voie que nous envisageons de suivre avec le Président Marc Andrieux.

Certains m'ont aussi posé la question de ce que deviendrait la FFFACDA si, par malheur, les négociations de mutualisation n'aboutissaient pas ou si les élections de 2016, au sein de la FFHM, donnaient une autre majorité de laquelle émergerait une équipe de margouilins largement hostile à la force athlétique.

N'ayez aucune inquiétude. Si le siège social est à Paris c'est bien dans cette optique car si les choses devaient mal tourner, je ne mettrais pas longtemps à aménager les locaux, que je loue à Paris et dans lesquels je loge mes deux sociétés, afin d'accueillir la FFFACDA ; les plans d'aménagement étant déjà prêts.

Je terminerai mon propos par un point très important qui est celui de la reconnaissance de la FFFACDA par le Ministère chargé des Sports. Pour fonctionner parfaitement et de manière idéale, il est préférable pour la FFFACDA d'obtenir rapidement la délégation de ce Ministère.

Cela ne sera pas chose facile. En effet compte tenu des restrictions budgétaires évoquées plus haut, la tendance n'est pas à la multiplication des fédérations mais plutôt à la restriction de leur nombre.

Nous avons des arguments à faire valoir, le premier étant que cette séparation n'est pas de notre fait. Nous en sommes victimes mais que, comme nous ne sommes pas du genre à nous apitoyer sur notre sort, nous partons la tête haute et sans regrets.

Mais deux éléments vont être déterminants dans l'obtention de cette délégation.

Le premier concerne l'affiliation internationale. L'International Powerlifting Federation (IPF) à laquelle nous adhérons depuis le début est la seule fédération de force athlétique à être reconnue par les instances internationales puisqu'elle participe aux Jeux Mondiaux. Sans son soutien, il est très peu probable que nous obtenions la délégation du Ministère chargé des Sports. Or je vous rappelle que Xavier de Puytorac, l'actuel responsable de la force athlétique au sein de la FFHMFAC, est élu à la commission technique de l'IPF et y est très influent. De plus nous avons toujours eu de bons rapports avec le président actuel de l'IPF le luxembourgeois Gaston Parage. Nous lui avons déjà fait part de notre situation et il suit attentivement l'avancé de ce dossier, l'indépendance de la force athlétique française étant, pour lui, une bonne chose. Dans ce contexte, Xavier et moi-même, nous faisons fort d'obtenir avant la fin de cette année le soutien officiel de l'IPF. Pour ce qui est de l'affiliation internationale des culturistes, les contacts restent à établir.

Le deuxième concerne celui du nombre de clubs affiliés à la FFFACDA. Sur ce point, nous avons besoin de votre aide. Si tous les clubs concernés adhèrent dès la saison 2015-2016 (pour les 10 euros vus plus haut) et ceci en parallèle à leur adhésion à la FFHMFAC nous pourrions montrer notre force et prouver au Ministère que la délégation nous la méritons et qu'elle ne doit pas nous échapper.

Voilà, j'en ai fini de cette lettre ouverte. Je vous informe que je serai présent à toutes les finales de force athlétique et de culturisme afin de mieux vous exposer notre projet et le futur fonctionnement de la FFFACDA mais aussi de répondre à vos interrogations.

La servitude de la Force Athlétique et du Culturisme à l'haltérophilie touche à sa fin, soyons solidaires et unis afin que cet épisode chaotique se passe sans heurt et reste à tout jamais une des plus belles pages de notre histoire.

Bien à vous

Stéphane HATOT